



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

09.06.2026

Mémento pour le contrôle du matériel et de l'équipement lors du Match inter-cantonal 2026

Table des matières

I.	Généralités	2
II.	Fusil.....	2
1.	Positions de tir	3
2.	Tir couché	3
3.	Tir couché avec bipieds au Fusil d'assaut	3
4.	À genou	3
5.	Compétitions ISSF - à genou:	4
6.	Concours FST – à genou	4
7.	A genou avec Mousquetons et Fusils d'assaut	5
8.	Contrôle	5
9.	ISSF- Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.	5
10.	FST - Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.	5
11.	Code vestimentaire ISSF	5
III.	Pistolet.....	6
12.	Contrôle de la détente.....	7
13.	Position de tir	7
14.	Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.	7
15.	Code vestimentaire ISSF	7
VI.	Tableau synoptique	8



I. Généralités

Sur la base des Dispositions d'exécution du Match inter-cantonal (Doc.-N°1.3.2.3) un contrôle du matériel et de l'équipement sera effectué lors du Match inter-cantonal, dans le cadre de la Fête Fédérale de Tir à Obere Au, Chur.

Ce dernier est **obligatoire** pour tous les participants.

[Le contrôle du matériel et de l'équipement a lieu au stand de tir à 10 m de Rossboden, à Coire.](#)

II. Fusil

Tous les participants sont priés de présenter au contrôle leurs **armes**, les **gants**, ainsi que **veste et pantalons de tir** (y compris les sous-vêtements qu'ils porteront sous celle-ci pendant le tir) de même que les **chaussures de tir**. [Les tireurs se présentent au contrôle des équipements en tenue complète de tir, mais avec la veste ouverte. Les pantalons et les vestes sont contrôlés visuellement. Seuls les écarts entre les boutons sont vérifiés à l'aide de l'appareil de contrôle.](#)

- Les Fusils sport seront contrôlés selon les Règles ISSF [2023](#), toutes les armes d'ordonnance selon les Règles FST (RTSp 2022), y compris selon le catalogue des moyens auxiliaires SAT du 01.01.2025.

Distance	Désignation	Abréviation	Poids de détente	Poids maximal	Règlement
C50	Carabine 50m	Car-50	libre	8.0 kg	ISSF
F300	Fusil libre	FL	libre	8.0 kg	ISSF
F300	Fusil standard	FS	1500 g	5.5 kg	ISSF
F300	Mousqueton (Fusil long 11, Mousqueton 11 et 31)	Mq, F long	1300 g		RT et catalogue des moyens auxiliaires
F300	Fusil d'assaut 57 (Ord02) (F ass 57 et F ass 57 PE)	F ass 57/02	2200 g à la détente d'hiver		RT et catalogue des moyens auxiliaires
F300	F ass 57 (Ord03) (F ass 57 et F ass 57 PE)	F ass 57/03	2200 g à la détente d'hiver		RT et catalogue des moyens auxiliaires
F300	Fusil d'assaut 90 (F ass 90 et F ass 90 PE)	F ass 90	2200 g		RT et catalogue des moyens auxiliaires

- Gants de tir (épaisseur max. 12mm, pas de fermetures Velcro).
- Veste et pantalons de tir: épaisseur et caractéristiques (épaisseur simple 10mm, épaisseur double 20mm). Si une veste est trop étroite, il faut soit déplacer les boutons soit les enlever.
- Les sous-vêtements portés par les tireurs ne doivent pas dépasser 2,5mm en simple épaisseur ou 5mm en double épaisseur, y compris la partie recouvrant le coude.
- Chaussures de tir.

Avant, pendant et aussi après le tir, des contrôles peuvent avoir lieu sur les pas de tir (positions de tir).

1. Positions de tir

Les Règles ISSF [2026](#) sont appliquées pour les positions de tir.

2. Tir couché

- L'utilisation de coussins ou de rembourrages similaires sous le corps et sous les vêtements de tir est interdite.

3. Tir couché avec bipieds au Fusil d'assaut

Si le chargeur ou le poignet de pistolet est saisi avec la main, cette dernière ne doit s'appuyer à nulle part.

- Le chargeur et le poignet de pistolet ne doivent toucher ou reposer contre aucun autre endroit ou objet.
- L'utilisation de coussins ou de rembourrages similaires sous le corps et sous les vêtements de tir est interdite.

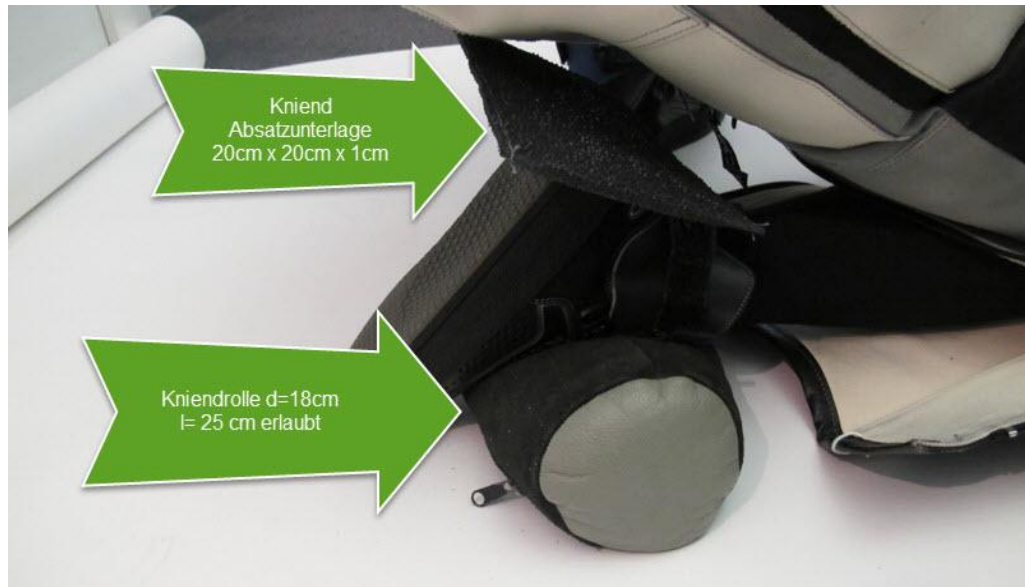
4. À genou



Il est interdit de placer la veste ou d'autres vêtements entre le séant et le talon.

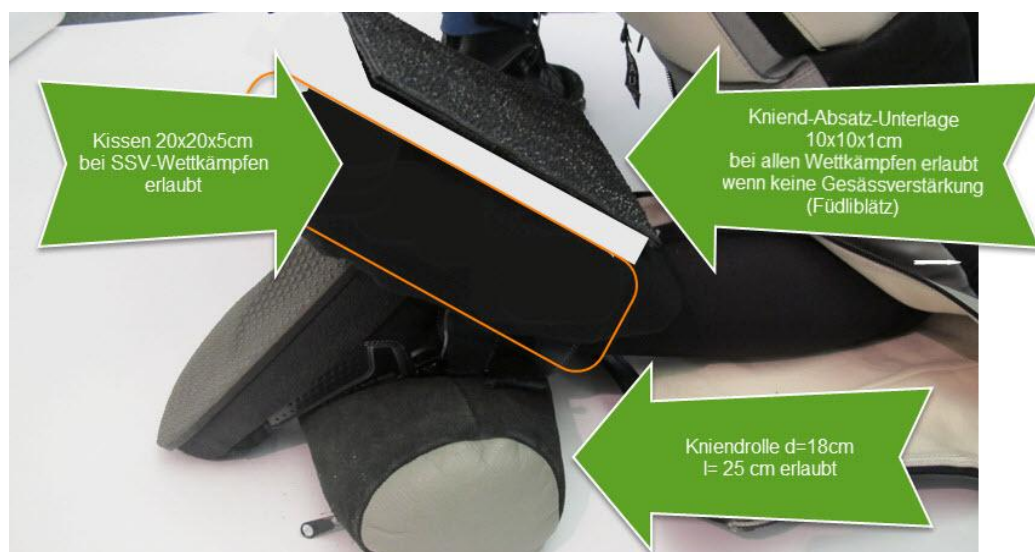
5. Compétitions ISSF - à genou:

- Les participants tirent selon les Règles ISSF dès 2016.
 - Sans renforcement du séant.
 - Un renforcement de talon 200 x 200 x 10mm est autorisé.
 - La semelle des chaussures doit être adaptée aux contours extérieurs.



6. Concours FST – à genou

- Les participants utilisant d'une part encore des pantalons de tir selon les anciennes Règles en vigueur jusqu'en 2012 (renforcement du séant) et des chaussures de tir selon les anciennes Règles (avec dépassements à l'avant ou au talon) d'autre part peuvent prendre part au tir avec ces pièces d'équipements.
- En outre, l'utilisation d'un coussin (dimensions max. 200 x 200 x 50mm) entre la cuisse et le bas de la jambe est autorisée.



7. A genou avec Mousquetons et Fusils d'assaut

Le soutien et l'appui du magasin et de la poignée de pistolet contre l'avant-bras **sont autorisés**.

Pour les F ass, les bipieds doivent être montés et peuvent être librement positionnés.

A part l'appui-main, ils ne doivent d'aucune autre manière servir de support.

8. Contrôle

Pour les armes de sport pour lesquelles un poids de détente est prescrit, celui-ci est contrôlé. Les participants sont tirés au sort.

Après le dernier coup, les participants doivent procéder de manière réglementaire à un retrait des cartouches.

Le contrôle subséquent a lieu immédiatement après le tir. Le tireur doit être présent. Si la détente n'offre pas la résistance requise après le troisième essai, le tireur sera disqualifié.

Le contrôle est effectué par le Jury.

9. ISSF- Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.

Pour les compétitions organisées selon les Règles ISSF:

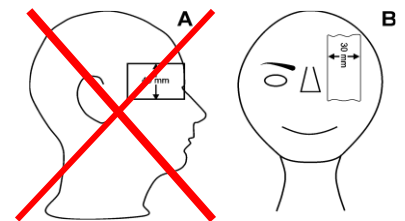
Couvre-chefs selon ISSF 7.5.8.8:

- Une visière ou une casquette peuvent être portées.
 - Celle-ci ne doit pas toucher ou reposer sur le dioptre lors du tir.
 - La visière ou la casquette ne peut aller au-delà de 80mm en avant du front de l'athlète.
 - Elle ne peut pas être portée de manière à remplacer ou servir de cache-œil latéral.

Cache-œil frontal et latéral selon les Règles ISSF 6.7.8.1

Les cache-œil latéraux (d'un seul ou des deux côtés) fixés au chapeau, à la casquette, aux lunettes de tir ou à un bandeau et n'excédant pas 40 mm de hauteur (A) **ne sont plus autorisés pour les tireurs au fusil et à la carabine depuis le 01.01.2017**.

Un cache limité à 30 mm de largeur (B), est par contre autorisé sur l'œil qui ne vise pas, comme jusqu'alors.



10. FST - Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.

Pour les compétitions organisées selon les Règles FST (RTSp):

Les couvre-chefs, lunettes de tir, cache-œil frontal et latéral de toutes sortes sont autorisés lors des compétitions de la FST. Ces accessoires ne doivent toutefois pas gêner le participant pour entendre les directives qui lui sont adressées ni l'empêcher de respecter les prescriptions de sécurité ou de voir l'affichage des touchés.

11. Code vestimentaire ISSF

Le code vestimentaire de l'ISSF n'est pas appliqué.

Lors des compétitions en position couchée, le port de pantalons de tir et de gants de tir **n'est pas autorisé**. Les jeans ou pantalons de type jean sont autorisés. Des chaussures fermées doivent être portées, avec ou sans chaussettes.

III. Pistolet

Tous les participants doivent présenter au contrôle leurs armes et leurs chaussures de tir. Le matériel sera contrôlé et marqué au moyen d'autocollants:

- Les armes seront contrôlées quant à leurs caractéristiques et au poids de détente.
- Les armes seront contrôlées selon les Règles ISSF 2023, tous les Pistolets d'ordonnance selon les Règles FST (RTSp 2022), le catalogue des moyens auxiliaires du SAT du 01.01.2025 inclus.
- Les chaussures de tir seront contrôlées.

Avant, pendant et après les tirs, des contrôles peuvent être effectués sur le pas de tir.

Distance	Désignation	Abr.	Poids de détente	Poids max	Règlement
25/50m	-Pistolets 50m	PL	libre	libre	
25/50m	- Pistolets à percussion annulaire	PPA	1000 g	1400 g	
25/50m	- Pistolets à percussion centrale	PPC	1000 g	1400 g	
25/50m	- Pistolets Parabellum 7.65mm, 00, 06 et 06/29 - SIG Pistolet 49 - Pistolets SIG P 210-1 jusqu'au P 210-6, P 210-6S, P 210 Legend modèle „Heavy Frame“ inclus, tous avec une longueur de canon de 120mm, calibre 9mm	PO	1360 g		RTSp
25/50m	- SIG Pistolet 75 - Pistolets SIG resp. SIG SAUER P 220 calibre 9mm Para et 7.65mm	PO	1500 g		RTSp
25/50m	- Pistolets SIG resp. SIG SAUER P 225, P 226, P 226 X-FIVE, P 228, P 229, P 239, P 250 DCc calibre 9mm	PO	1500 g		RTSp
25/50m	- SIG Pro SP 2009, SPC 2009		1500 g		
25/50m	- SIG SAUER SP 2022, SPC 2022, calibre 9mm Para		1500 g		
25/50m	- Pistolets Sphinx AT 2000, 3000 avec une longueur de canon maximum de 120mm, calibre 9mm et 7.65mm Para		1500 g		
25/50m	- Pistolets Glock 17, 19, 26		1500 g		

12. Contrôle

Pour les armes de sport pour lesquelles un poids de détente est prescrit, celui-ci est contrôlé.

Les participants sont tirés au sort.

Après le dernier coup, respectivement la dernière série, les participants doivent de manière réglementaire procéder à un retrait des cartouches.

Le contrôle subséquent a lieu immédiatement après le tir. Le tireur doit être présent. Si la détente n'offre pas la résistance requise après le troisième essai, le tireur sera disqualifié.

Le contrôle est effectué par le Jury.

13. Position de tir

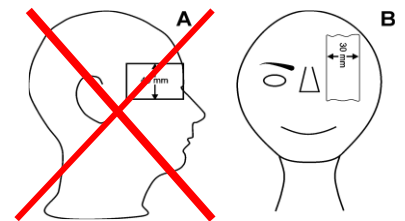
Dans la position de tir, le poignet de la main de tir doit être visible et libre.

Le port de montres-bracelets, de bracelets ou d'objets similaires au bras en position de tir n'est pas autorisé.

14. Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc.

Pour les compétitions organisées selon les Règles ISSF:

- Une visière ou une casquette peuvent être portées.
 - Elle ne peut pas être portée de manière à remplacer ou servir de cache-œil latéral.
- Couvre-chefs, coiffes, cache-œil frontal et latéral, etc. selon les Règles ISSF 6.7.8.1
 - Des cache-œil latéraux (d'un seul ou des deux côtés) fixés au chapeau, à la casquette, aux lunettes de tir ou à un bandeau et n'excédant pas 40 mm de hauteur (A) **ne sont plus autorisés depuis le 01.01.2017.**
 - Un cache limité à 30 mm de largeur (B), est par contre autorisé sur l'œil qui ne vise pas, comme jusqu'alors.



15. Code vestimentaire ISSF

Le code vestimentaire ISSF n'est pas appliqué.

Fédération sportive suisse de tir

Direction du projet
Match Intercantonal 2026

VI. Tableau synoptique

N°	Discipline / Arme de sport	Contrôle des armes de sport	Code vesti- mentaire	Couvre- chefs, cache- œil frontal et latéral	Pantalons de tir	Coussin 20x20x5
3.1	F300 Fusil 3-Positions Elite	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	Non
3.2	F300 Fusil standard 2-Positions Elite	ISSF	FST	FST	FST	Oui
3.3	F300 Fusils d'ordonnance 2-Positions Elite	FST	FST	FST	FST	Oui
3.5	F300 Fusil couché Elite	ISSF	ISSF	ISSF	Non	
3.6	F300 Fusil d'ordonnance couché Elite	FST	FST	FST	Non	
3.7	C50 Carabine 3-Positions Elite	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	Non
3.8	C50 Carabine couché Elite	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	
3.9	C50 Carabine 3-Positions jusqu'à U20	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	Non
3.10	C50 Carabine couché Jusqu'à U20	ISSF	ISSF	ISSF	ISSF	
3.11	P50 Pistolet Programme A Elite	ISSF	ISSF	ISSF		
3.12	P50 Pistolet Programme B Elite	ISSF/FST	ISSF	FST		
3.13	P25 Pistolet Programme C Elite	ISSF/FST	ISSF	ISSF		
3.14	P25 Pistolet Programme C Elite	ISSF/FST	ISSF	ISSF		